

REPUBLIQUE FRANÇAISEDEPARTEMENT DE
L'ARDÈCHEARRONDISSEMENT DE
PRIVAS**EXTRAIT**

DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'AUBENAS - VALS

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mille neuf et le vingt neuf Septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Fêtes de Bise à GENESTELLE, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves MEYER, Président de la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals.

La séance est ouverte à 19H40 en présence de :

PRESENTS : Messieurs **JY. MEYER, JP. CONSTANT, A. LOYET** (procuration de **G. JALADE**), **R. MASSEBEUF** (procuration de **R. ROURESSOL**), **A. REGIS** (procuration de **S. REYNIER**), **P. LAVIALLE** (procuration de **R. BOUSCHON**), **E. JOURET, R. LACROTTE, J. COFFIN, L. SUREDA, J.C. GANDON, F. KUGENER, E. CHAL, A. PIERRE** (procuration de **J. JULY**)

Mesdames **N. PRAT** (procuration de **R. ROUX**), **D. FORBIN, J. DUNIER** (procuration de **C. TEYSSIER**), **M. ALLAMEL, B. LEROUX** (procuration de **A. BASTIDE**), **N. BERTRAND** (procuration de **S. HEZARD**), **F. MOULIN, M. EL FARKH, D. VENTALON**.

Date de l'affichage
Par extrait de la présente
Délibération

Le

Et en présence de Monsieur Y. BERNARD, suppléant.

ABSENTS : **D. MARIJON, M. SOUTEYRAND.**

R. MASSEBEUF est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

Le Président rappelle les articles L 5211-7 du code général des collectivités territoriales et les statuts de la communauté de communes du Pays d'Aubenas Vals relatifs à la désignation des conseillers communautaires par les communes membres.

Administration générale :

**Remplacement d'un conseiller
communautaire de la commune de
St Didier Sous Aubenas**

Le Président fait lecture de la délibération de la Commune de St Didier s/Aubenas du 6 juillet 2009 qui désigne Mme Marie-France BOURDELIN en qualité de déléguée suppléante à la communauté de communes du Pays d'Aubenas-Vals en lieu et place de M.Grégory MÉRAL, démissionnaire.

Compte tenu de cette nouvelle désignation, le Président propose au Conseil Communautaire que Mme Marie –France BOURDELIN soit désignée comme membre des commissions en lieu et place de M. Grégory MÉRAL à savoir : commission services aux personnes (petite enfance, personnes âgées) , groupe de travail communication.

Il en est ainsi délibéré à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le

Le Président,

Jean-Yves MEYER.